

*29 avril 2020*

**Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 521 000 francs, soit:**

- 1 860 300 francs, destiné à l'installation de huit pavillons provisoires complémentaires sur le site de l'école Le Corbusier, sise rue Le-Corbusier 2, parcelle N° 2003 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève;**
- 660 700 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons provisoires complémentaires sur le site de l'école Le Corbusier, sise rue Le-Corbusier 2, parcelle N° 2003 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Ces dernières années ont été particulièrement dynamiques sur le plan démographique et urbain: depuis dix ans, la population de la Ville a augmenté graduellement de 8% et plus de 4000 unités de logements ont été créées. Parmi ces constructions, plus de 50% sont des appartements subventionnés particulièrement sollicités par les familles.

Les effectifs scolaires ont logiquement suivi cette courbe. De 2012 à 2019, sur l'ensemble de la Ville, les effectifs sont passés de 10 829 à 12 100 élèves et les effectifs parascolaires sur le temps de midi sont passés de 4632 à 6400 enfants, soit une augmentation de près de 38%.

En parallèle, le cadre légal cantonal qui définit les obligations des communes a également évolué. De nouveaux dispositifs, liés au système éducatif, ont été introduits tels que le réseau d'enseignement prioritaire, l'école inclusive, le nouveau règlement sur les locaux ou encore la loi sur l'accueil à journée continue.

Pour faire face à ces évolutions, les services concernés ont pris de nombreuses mesures afin de répondre à la demande en locaux et d'optimiser leur utilisation: adaptation de la méthode de planification afin d'avoir des estimations plus fiables par école, rocade d'usagers, réaffectation de locaux, redéfinition des bassins de recrutement des écoles en collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), transformation et rénovation de locaux.

La fréquentation de l'ensemble des locaux scolaires a donc fortement augmenté et aujourd'hui, la presque totalité de la capacité des bâtiments scolaires

est saturée, quand bien même certains lieux sont déjà équipés de pavillons provisoires.

Les modèles de prévisions des effectifs scolaires et parascolaires tablent sur la continuité de la croissance du nombre d'élèves ces prochaines années. Cette dernière concernera plusieurs secteurs de la Ville.

La Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) sont en train d'élaborer une stratégie globale permettant de répondre à l'ensemble des besoins jusqu'en 2027. Une demande de crédit est en cours d'élaboration et sera prochainement déposée.

Toutefois, cette augmentation des effectifs scolaires et parascolaires touche dans l'immédiat deux écoles, à savoir les écoles de Le Corbusier et des Contamines. Dès la prochaine rentrée scolaire (24 août 2020), ces deux établissements n'auront pas de surfaces disponibles pour accueillir les nouveaux élèves. Des pavillons provisoires supplémentaires doivent donc être urgemment installés, afin de pouvoir faire face aux obligations légales qui incombent à la Ville de Genève.

La présente demande de crédit est destinée à l'installation, sur le site de l'école Le Corbusier, des huit pavillons provisoires actuellement installés à l'école de Pâquis-Centre. Ces pavillons, déjà propriété de la Ville de Genève, avaient été installés à la rue des Buis pendant la durée de la rénovation de l'école et dont les travaux s'achèveront en été 2020. Cette installation viendra compléter les quatre pavillons déjà installés en 2017 à l'école Le Corbusier.

### **Contexte et historique de l'opération**

Eté 2014	Location de 12 pavillons provisoires installés à l'avenue Dumas, à côté de l'école Peschier et destinés à recevoir les élèves de l'école des Crêts-de-Champel pendant les travaux de rénovation de cette dernière (2014-printemps 2017).
Novembre 2016	Activation de l'option d'achat prévue dans le contrat, le besoin de réutilisation de ces pavillons étant avéré. La Ville en est désormais propriétaire.
Printemps 2017	Première installation sur le site de l'école Le Corbusier de quatre de ces pavillons pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.
Eté 2017	Installation des huit pavillons restants à la rue des Buis dans le cadre de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre (PR-1165).
Eté 2020	Fin des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre. Disponibilité des huit pavillons installés à la rue des Buis afin de les réunir avec les quatre existants sur le site de l'école Le Corbusier.

## Réponses aux demandes du Conseil administratif

La présente proposition répond à la première demande du Conseil administratif exprimée en séance du 4 mars 2020 (cf. extrait en Annexe 1).

### Exposé des motifs

#### 1. Contexte et expression du besoin

##### 1.1 Contexte

Les effectifs scolaires et parascolaires des écoles Le Corbusier et des Contamines ont connu les plus fortes hausses de la Ville de Genève.

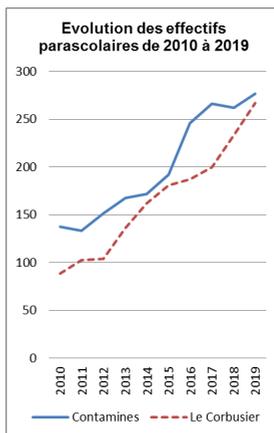
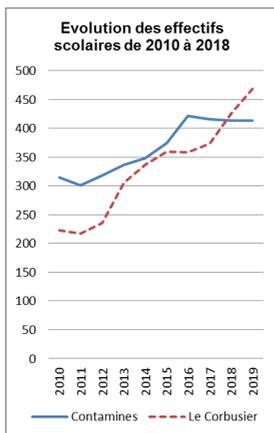
Entre 2011 et 2019, l'école Le Corbusier a accueilli plus de 214 nouveaux élèves, soit l'équivalent de 11 classes. 76 nouveaux élèves sont encore attendus pour la période allant de 2020 à 2027, ce qui représente entre trois et quatre classes supplémentaires.

Pour l'école des Contamines, ce sont 142 nouveaux élèves qui sont arrivés entre 2011 et 2019, soit cinq classes supplémentaires. Plus de 50 enfants sont encore attendus d'ici 2027, ce qui correspond à un besoin de trois classes supplémentaires.

En ce qui concerne les effectifs parascolaires: à l'école Le Corbusier, 138 nouveaux enfants ont été accueillis chaque jour au parascolaire à midi et 86 le soir. D'ici 2027, 75 nouveaux enfants sont encore attendus le midi et 111 le soir.

A l'école des Contamines, le parascolaire a accueilli 147 enfants supplémentaires à midi et 46 le soir. L'augmentation attendue est de 98 enfants à midi et 53 le soir.

Les graphiques ci-dessous illustrent cette évolution.



L'augmentation des effectifs est liée, d'une part, à de nouvelles constructions: l'école Le Corbusier est directement bordée de nouveaux immeubles et d'autre part, au renouvellement de la population du quartier de Champel. Ce sont les nombreuses familles nouvellement arrivées qui sont à l'origine de l'augmentation du nombre d'élèves à l'école des Contamines.

Il faut relever que les chiffres fournis par le Service de la recherche en éducation (SRED) prévoyaient une baisse des effectifs sur ce périmètre.

Pour ces écoles, de nombreuses mesures ont déjà été prises pour accueillir les élèves supplémentaires: comme évoqué plus haut, en 2017, quatre pavillons ont été installés sur le site de l'école Le Corbusier. Par ailleurs, les bassins de recrutement de l'ensemble des écoles du secteur ont été revus afin de remplir par effet de domino les écoles avoisinantes qui ont encore de la place, comme l'école des Crêts-de-Champel. Le nombre d'enfants par classe a été relevé et les locaux utilisés par des sociétés sportives ont été réattribués pour les besoins scolaires.

## *1.2 Expression du besoin*

Ces mesures ont malheureusement atteint leur limite. Afin d'accueillir les élèves supplémentaires, l'installation urgente de huit pavillons provisoires supplémentaires dès la rentrée scolaire 2020/21 est absolument nécessaire. Cela est la seule façon de répondre aux besoins scolaires et parascolaires de ces deux écoles.

Pour des raisons financières et logistiques, il a été décidé de concentrer les besoins des deux écoles sur un seul site, soit celui de l'école Le Corbusier.

Ces pavillons permettront de couvrir l'entier des besoins scolaires jusqu'en 2027 et dans un premier temps l'augmentation parascolaire. Toutefois, la présente demande de crédit devra être complétée dans un deuxième temps pour couvrir l'entier des besoins du parascolaire, notamment concernant le réfectoire de l'école.

## *2. Objectifs et réalisations prévues*

### *2.1 Objectifs*

L'objectif général de la présente demande de crédit est de pouvoir disposer de huit pavillons provisoires supplémentaires installés sur le site de l'école Le Corbusier afin de répondre à l'augmentation des effectifs dans les écoles des Contamines et Le Corbusier, nous acquittant par là même de notre obligation légale en la matière.

### *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques sont de permettre la tenue de l'ensemble du programme scolaire (activités physiques et créatrices comprises) et de couvrir les besoins parascolaires.

Par ailleurs, cette solution provisoire doit permettre à un grand nombre d'enfants réunis dans un même établissement d'étudier plusieurs années dans un environnement de qualité.

### *2.2 Conséquences liées aux travaux de réalisation*

Pour une période de six mois, les quatre classes dans les pavillons déjà installés sur le site devront être fermées pour permettre la réalisation de l'entier du projet<sup>1</sup>. Les enfants devront être répartis entre les écoles des Crêts-de-Champel et de Pré-Picot.

Les communes ont l'obligation de garantir le transport des élèves et le Service des écoles et institutions pour l'enfance organisera quatre fois par jour le déplacement en bus des élèves vers les écoles qui pourront les accueillir provisoirement pendant huit semaines.

Le coût du transport figure dans le présent document (Délibération II).

### **Obligations légales et de sécurité**

L'installation de ces pavillons respectera l'ensemble des prescriptions liées aux domaines de la sécurité et de la prévention des incendies et de la salubrité requises par l'Office des autorisations de construire (OAC), en particulier ils se conformeront aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régit les normes de protection incendie.

### **Description de l'ouvrage**

Les quatre pavillons existants sur le site sont démontés puis légèrement déplacés afin de ne pas avoir à abattre d'arbres lorsqu'ils recevront la surélévation.

Les surfaces de préau sont optimisées. Le préau couvert de la rue des Buis est aussi récupéré et recyclé.

Les huit pavillons présents à la rue des Buis viendront compléter les quatre existants sur le site de Le Corbusier.

---

<sup>1</sup> Sous réserve du vote, en force, du présent crédit par le Conseil municipal.

L'ensemble constituera 12 pavillons distribués sur trois niveaux reliés par escaliers.

L'implantation en «baïonnette» est destinée à préserver tous les arbres du parc.

A noter que le Service des espaces verts de la Ville de Genève a procédé en 2019 à de nouvelles plantations d'arbres sur le site.

## **Programme et descriptif des travaux**

### *Programme*

Au final, après assemblage des pavillons de la rue des Buis à ceux existants sur le site de l'école Le Corbusier, l'ensemble comprendra:

- 10 salles type «classes» de surface unitaire 65 m<sup>2</sup>, affectables en salles d'études ou de parascolaire;
- 1 salle de parascolaire de 54 m<sup>2</sup>;
- 1 salle des maîtres de 54 m<sup>2</sup>;
- 1 WC pour personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée;
- 10 WC standards;
- 1 préau couvert de 127 m<sup>2</sup>.

### *Descriptif des travaux*

- Démontage des jeux et aménagements extérieurs présents sur le site;
- installation de chantier (clôtures, etc.);
- terrassement pour fondations;
- pose de béton maigre;
- fouille pour canalisations;
- pose des nouvelles fondations: longrines préfabriquées en béton;
- les pavillons existants sur le site de l'école Le Corbusier sont démontés, déplacés et reconstruits sur les nouvelles fondations permettant de supporter un étage de plus;
- dépose des anciennes fondations métalliques;
- démontage des pavillons présents à la rue des Buis sur le site de l'école Le Corbusier;
- remontage des pavillons sur le même site;
- aménagements intérieurs: électricité / sanitaire / chauffage / plâtrerie / peinture / sols;

- adaptation du préau couvert installé à la rue des Buis.

### **Surfaces, volumes**

Surfaces SP des 12 unités une fois rassemblées, selon SIA 416 = 1158 m<sup>2</sup>

Volume selon SIA 416 = 3968 m<sup>3</sup>

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Les pavillons sont à hautes performances énergétiques et respectent « la stratégie 100% renouvelable en 2050 » adoptée par la Ville de Genève. Raccordés à une production de chaleur dédiée et sans émission, ils seront particulièrement respectueux de l'environnement et contribueront à répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAir).

### **Conception énergétique**

#### *Qualité thermique de l'enveloppe*

Ces pavillons, construits en 2014, possèdent déjà une enveloppe thermique à hautes performances énergétiques, équivalentes aux exigences du label Minergie®. Une isolation complémentaire des planchers ou de la toiture n'est donc pas nécessaire.

#### *Production de chaleur*

Dans leurs précédentes affectations, ces pavillons ont été raccordés sur une chaudière à gaz ou à mazout. Leur branchement à la chaufferie à gaz naturel de l'école a été étudié et est possible. Toutefois, ces systèmes à énergies fossiles sont voués à disparaître à court terme.

Nous n'avons pas connaissance d'une possibilité de raccordement à un réseau CAD à court/moyen terme non plus. Dès lors, sans une promesse d'engagement à se raccorder à un réseau de chauffage à distance (CAD), une nouvelle alimentation en chaleur par une énergie fossile ne sera désormais plus autorisée par l'Office cantonal de l'énergie (OCEn), comme cela l'a été en 2017 pour l'installation des quatre premières unités.

Les pavillons seront donc chauffés par deux pompes à chaleur air-eau (PAC); fonctionnant en cascade, installées dans un container mobile posé à l'arrière des pavillons, leur alimentation en électricité étant assurée par une électricité 100% renouvelable et zéro émission (panneaux photovoltaïques).

## **Description des installations techniques**

### *Chauffage-ventilation*

Puisant 70% de son énergie dans l'air extérieur, la PAC à air n'aura besoin que d'un raccordement électrique pour fonctionner. Elle sera ainsi indépendante des réseaux de gaz ou des réseaux de chaleur à distance. Lorsqu'ils seront déplacés sur une autre parcelle, les pavillons pourront être chauffés en toutes circonstances sans besoin de modifications majeures.

La PAC alimentera un réseau de chauffage à basse température permettant une bonne efficacité de fonctionnement et des consommations électriques réduites.

Les sanitaires seront ventilés par un monobloc à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement.

### *Sanitaire*

Les pavillons disposent de robinetteries économes, tant en eau qu'en frais d'entretien et d'exploitation.

### *Electricité*

Les pavillons sont équipés, et le cas échéant complétés, de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répond à la norme SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1. Conformément à la directive du DIP, les luminaires et les sources de lumière Leds doivent être du groupe à risques 0.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité.

Afin de répondre à la directive de la loi sur l'énergie, il est prévu de construire une centrale photovoltaïque de 12 kWc d'une surface de 60 m<sup>2</sup> pour une production de 6000 kWh/an.

L'énergie produite par cette centrale sera autoconsommée à hauteur d'environ 80% et ainsi permettra de diminuer l'achat d'énergie auprès des SIG. Le surplus sera revendu aux SIG.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

## Estimation des coûts

### Crédit I

Le démontage des huit pavillons de la rue des Buis, leur transport jusqu'à leur nouveau lieu ainsi que la remise en état de la rue des Buis sont compris dans la délibération II de la proposition PR-1165, votée le 22 novembre 2016.

CFC	Libellé	Prix unitaire	Totaux
1	Travaux préparatoires		66 600
11	Déblaiement, préparation du terrain		36 600
112	Démolition, dépose de l'enrobé	5 000	
113	Démontages et évacuation socles béton jeux	18 600	
114	Installations de chantier, barrières, protections	13 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		30 000
153	Electricité (adaptation du réseau)	20 000	
155	Eau (adaptation du réseau)	10 000	
2	Bâtiment		1 084 900
21	Gros œuvre 1		600 300
211.0	Installations de chantier	16 000	
211.3	Terrassements	49 600	
214.4	Canalisations	39 800	
211.5	Béton armé	111 600	
215	Construction légère préfabriquée	383 300	
23	Installations électriques		214 800
231.5	Installations photovoltaïques	42 000	
232	Installations de courant fort	147 000	
233.1	Lustrerie	14 000	
235	Appareils à courant faible	5 200	
238	Mise à terre et paratonnerre	5 200	
239	Eclairage extérieur	1 400	
24	Chauffage		86 800
240	Chauffage (pompe à chaleur mobile)	60 000	
243	Distribution de chaleur	21 800	
244	Ventilation	5 000	
25	Installations sanitaires		62 000

254	Tuyauterie sanitaire	50 000	
255	Isolation des installations sanitaires	12 000	
27	Aménagements intérieurs		55 000
271	Plâtrerie	35 000	
275	Gestion des accès	20 000	
28	Aménagements intérieurs 2		66 000
285.1	Peinture intérieure	56 000	
287	Nettoyage du bâtiment	10 000	
4	Aménagements extérieurs		71 000
41	Constructions		71 000
413.3	Construction en acier (rampe PMR et escalier ext.)	40 000	
413.3	Construction en acier (préau couvert rue des Buis)	15 000	
425	Revêtement de sol	16 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		422 500
51	Autorisations, taxes		10 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	10 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		14 000
524	Reproduction, héliographies	14 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		122 200
583	Réserves pour imprévus 10%	122 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires		276 300
591	Architectes	202 600	
592	Ingénieur civil	23 800	
593	Ingénieur électricien	27 800	
594	Ingénieur en chauffage-ventilation	20 200	
596	Géomètre	1 900	
I.	Coût total de la construction (HT)		1 645 000
Calculs des frais financiers			
	Arrondi à la centaine (francs)		
	+ TVA 7,7%, arrondi		126 700
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		1 771 700
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%		88 600
III.	Sous-total		
IV.	Total du crédit I demandé (TTC)		<b>1 860 300</b>

### *Crédit II*

Le projet nécessite la dépose des jeux du préau puis leur repose ainsi que des frais induits par le déplacement de six classes de l'école Le Corbusier aux écoles des Crêts-de-Champel et de Pré-Picot durant huit semaines.

Le mobilier utilisé actuellement dans les pavillons de la rue des Buis n'est pas récupérable puisqu'il est destiné à l'école de Pâquis-Centre une fois celle-ci totalement rénovée (été 2020).

CFC	Libellé	Prix unitaires	Totaux
3	Equipements d'exploitation		18 000
	339.1 Equipement gestion des accès	18 000	
4	Aménagements extérieurs		120 000
	423 Jeux	60 000	
	424 Revêtements de sols souples	60 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		275 000
	565 Frais de déplacement des élèves de l'école Le Corbusier aux écoles voisines pour six mois	230 000	
	569 Divers, frais de déménagements	45 000	
9	Ameublement et décoration		200 500
	903 Equipement mobilier et divers	180 500	
	980 Bâche des enfants	20 000	
	I. Coût total (HT)		613 500
	II. TVA 7,7%, arrondi		47 200
	III. Total net du crédit demandé (TTC)		<b>660 700</b>

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031**

#### *Délibération I: Installation des pavillons*

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 030.103.02 (page 61) du 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2020-2031, pour un montant de 1 550 000 francs.

#### *Délibération II: Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation*

Cette délibération n'a pas été prévue au 15<sup>e</sup> PFI.

### **Budget de fonctionnement**

Les nouvelles charges à prévoir au budget de fonctionnement sont les suivantes:

31 – Dépenses générales	Coût/an (Fr. – TTC/an)
Entretien quotidien (nettoyage)	115 000
Entretien, travaux	20 000
Total TTC	135 000

Frais pour la fourniture d'énergies, l'entretien et l'exploitation des installations techniques	Coût/an (Fr. – TTC/an)
---	---------------------------

Le nettoyage des locaux nécessite un temps de travail supplémentaire de 150%, le travail est réalisé par une entreprise privée. Dans le cas où la Ville souhaite internaliser cette prestation, le coût pour un poste et demi d'agent-e d'entretien 1, classe A se monte à 145 000 francs.

Compte 3120.

Fourniture de l'eau froide et de l'eau chaude sanitaire	5 500
Fourniture de la chaleur pour le chauffage	5 000
Fourniture de l'électricité	4 000
Montant total des frais compte 3120	14 500

Compte 3144

Entretien et exploitation des installations techniques	4 500
Montant total des frais compte 3144	4 500

### **Charges financières annuelles**

#### *Crédit I*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 199 100 francs.

#### *Crédit II*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 87 300 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2020 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

La requête en autorisation de construire a été enregistrée le 2 avril 2020 sous la référence APA 307813/1. Elle est en cours d'instruction.

### **Délai de réalisation**

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'automne 2020, après environ quatre mois de travaux.

### **Régime foncier**

L'école primaire Le Corbusier est située sur les parcelles N<sup>os</sup>1336, 1337, 1341, 2003, 3258, 3359 et 3383 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, toutes propriétés privées de la Ville de Genève.

La parcelle N<sup>o</sup> 2003, sise rue Le-Corbusier 2, mêmes commune et section, est située en zone de développement 3 (zone préexistante 5).

Elle est grevée en droit de diverses servitudes de passage et canalisations, restriction d'affectation et canalisations multiples.

Elle est grevée en charge d'une servitude de restriction d'affectation en faveur de la parcelle N<sup>o</sup> 1608 sise 17 promenade Charles-Martin, de canalisations multiples en faveur des parcelles N<sup>os</sup> 3376 à 3382 sises chemin Rieu 1, 1a à 1d et 3, et enfin d'une servitude de passage public à pied et d'empiètement de candélabre dont elle est bénéficiaire.

Aucune de ces servitudes n'impacte la zone concernée par le projet.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

#### *Crédit I*

Le service bénéficiaire est le Service des écoles et institutions pour l'enfance du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti.

#### *Crédit II*

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Ecole Le Corbusier - Installation de pavillons provisoires**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros œuvre	666 900		666 900	26%
Second œuvre	121 000		121 000	5%
Installations, équipements fixes	363 600	18 000	381 600	15%
Aménagements extérieurs	71 000	120 000	191 000	8%
Mobilier, équipements et jeux		200 500	200 500	8%
Frais secondaires et cptes d'attente	146 200	275 000	421 200	17%
Honoraires	276 300		276 300	11%
Frais financiers	215 300	47 200	262 500	10%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 860 300</b>	<b>660 700</b>	<b>2 521 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit**

**Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).**

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Dépenses générales	154 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	286 400		
36 - Subventions accordées			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>440 400</b>		

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-440 400</b>
---	-----------------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2020</b>	1 500 000	0	1 500 000
<b>2021</b>	1 021 000	0	1 021 000
<b>Totaux</b>	<b>2 521 000</b>	<b>0</b>	<b>2 521 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 860 300 francs, destiné à l'installation de huit pavillons provisoires complémentaires sur le site de l'école Le Corbusier, sise rue Le-Corbusier 2, parcelle N° 2003 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 860 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 660 700 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des pavillons provisoires complémentaires sur le site de l'école Le Corbusier, sise rue Le-Corbusier 2, parcelle N° 2003 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 660 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

*Annexes:*

1. Eléments sur l'urgence du vote des deux crédits d'engagement
2. Extrait de la séance du Conseil administratif du 4 mars 2020
3. Plans

Séance CA du 29.04.2020

*Activation de l'article 48 lettre m) de la Loi sur l'administration des communes pour la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2020 en vue de l'ouverture de 2 crédits destinés respectivement à l'installation de 8 pavillons provisoires complémentaires sur le site de l'école Le-Corbusier et à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation desdits pavillons provisoires (PR XXX)*

## **Annexe 1 : Eléments sur l'urgence du vote des deux crédits d'engagement (PR Le Corbusier)**

L'activation de l'article 48 lettre m de la Loi sur l'administration des communes s'impose compte tenu de trois éléments :

- Les données disponibles n'ont pas permis d'anticiper l'évolution des effectifs scolaires dans le secteur de l'école Le Corbusier et de Contamines ;
- L'augmentation de la capacité des pavillons provisoires de Le Corbusier demande de pouvoir déplacer les élèves durant le chantier dans une autre école proche, ce qui n'est possible que durant la prochaine année scolaire ;
- Les projections affinées mettent en évidence la poursuite de l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires ces prochaines années.

Ces éléments sont explicités ci-dessous plus en détails.

L'urgence sanitaire donne bien évidemment une dimension supplémentaire, qui accrédite l'urgence de ce crédit : à l'heure où les écoles primaires se préparent à rouvrir, en se conformant à des règles strictes de distanciation sociale, il est impératif que l'école Le Corbusier et le quartier de Champel puissent compter sur des pavillons provisoires supplémentaires, permettant de diminuer la pression intense qui s'exercera sur les locaux scolaires dès la rentrée, du fait de l'augmentation des effectifs.

### **Evolution des effectifs scolaires**

Jusqu'en 2019, les services de la Ville se basaient uniquement sur les prévisions d'effectifs scolaires fournies par le Service de la recherche en éducation (SRED), rattaché au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Or, ces prévisions n'ont pas permis d'anticiper l'augmentation des effectifs scolaires dans les écoles primaires et ses implications sur la carte scolaire. Le modèle utilisé par le SRED étant adapté aux 8 secteurs GIREC de la ville, aucune donnée à l'échelle des écoles n'est en effet disponible. De plus, ce modèle ne permet pas d'établir des prévisions pour les effectifs parascolaires.

Compte tenu de ces difficultés, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance (ECO) et le Service de l'urbanisme (URB) ont donc développé un outil de projection, à l'échelle de chaque école, permettant également d'appréhender l'évolution du nombre d'enfants inscrits aux activités parascolaires - ce modèle complète celui du SRED. Les premières projections nous ont permis de redessiner les courbes des augmentations attendues et ainsi de définir des mesures appropriées pour répondre aux besoins nouvellement identifiés.

Ces estimations ont été corroborées par les données transmises, en mars dernier, par le DIP, basées sur les inscriptions d'élèves dans chaque école ; ces données confirment l'urgence de mettre à disposition de nouvelles surfaces d'enseignement dès la rentrée 2020 pour les écoles Le Corbusier et Contamines.

### Option retenue pour faire face à l'accroissement des effectifs dans ces deux secteurs

Les Communes ont l'obligation légale de mettre à disposition du DIP les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaire à l'enseignement régulier et spécialisé.

Afin de répondre aux besoins de locaux scolaires dans le secteur de Champel, il est préconisé d'augmenter la capacité des pavillons provisoires de Le Corbusier de 8 unités, en sus des 4 existantes.

Ceci demande la fermeture des pavillons existants (4 unités) durant le chantier, dont la durée est estimée à plusieurs mois. De ce fait, les classes des quatre pavillons, ainsi que la classe supplémentaire attendue en 2020, devront être relogées dans d'autres écoles durant les travaux. Actuellement, l'école des Crêts-de-Champel permet d'absorber en grande partie ces classes. Mais, il est attendu que les effectifs de cette école augmentent également fortement au regard du nombre d'enfants en âge préscolaire, particulièrement élevé, domiciliés dans l'aire d'attraction de l'école. Cette tendance, identifiée grâce aux projections faites à l'école, se confirme cette année avec 30 élèves de plus attendus aux Crêts-de-Champel.

Afin de pouvoir bénéficier du potentiel de locaux encore disponibles à l'école des Crêts-de-Champel, et au regard des projections, il est donc urgent de pouvoir débiter le plus rapidement possible le chantier à Le Corbusier.

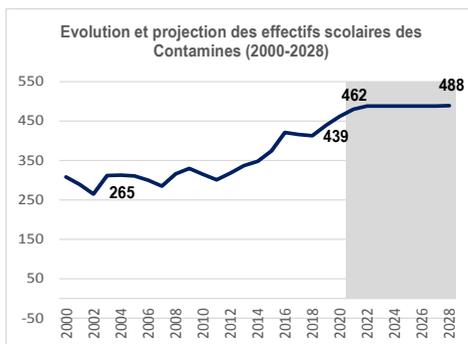
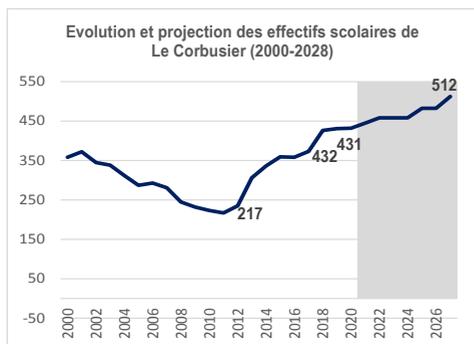
### Poursuite de la progression des effectifs ces prochaines années

La hausse des effectifs scolaires à la rentrée 2020 n'est pas un phénomène incident ; elle s'inscrit dans une tendance lourde.

Selon les projections établies par Service des écoles et des institutions pour l'enfance (ECO) et le Service de l'urbanisme (URB), l'augmentation des effectifs scolaires dans les écoles de Le Corbusier et des Contamines se poursuivra ces prochaines années.

Selon ses données, il est ainsi prévu que le nombre d'élèves passe de 870 aujourd'hui à 1'000 à l'horizon 2027 pour ces deux établissements. Soit une augmentation de 130 élèves, ce qui représente 6 à 7 classes.

Les effectifs parascolaires sont, quant à eux, amenés à suivre cette tendance de manière encore plus accentuée compte tenu de l'augmentation constante, de 2 points par année, du taux de fréquentation<sup>1</sup>. Il est donc attendu que 730 enfants soient accueillis quotidiennement sur le temps de midi dans les deux écoles, contre 530 aujourd'hui - soit une augmentation de 200 enfants.



<sup>1</sup> Pourcentage d'élèves accueillis quotidiennement au parascolaire.

Les graphiques ci-dessus illustrent ces évolutions. Les étiquettes de données mettent en évidence les points les plus bas des courbes, les effectifs de cette année 2019-2020 et ceux de 2020-2021, ainsi que les plus hauts attendus.

Conformément aux projections, les effectifs de la rentrée 2020 pour les écoles des Contamines et de Le Corbusier sont en augmentation (+24). Toutes les mesures d'optimisations ayant déjà été prises, sans mise à disposition de surfaces supplémentaires, ces élèves ne pourront être accueillis dans ces écoles à la rentrée 2020.

Les locaux nouvellement créés serviront également à absorber toute augmentation d'effectifs de l'école des Contamines jusqu'en 2027.

## **Conclusion**

Afin de pouvoir assurer l'accueil de tous les enfants dans les conditions réglementaires, et afin que les programmes scolaires et parascolaires puissent être respectés dès la prochaine année scolaire, qui débute fin août, il est urgent de pouvoir disposer du crédit d'investissement de la PR Le Corbusier et ainsi de débiter les travaux permettant l'augmentation de la capacité des pavillons provisoires de Le Corbusier.

La requête en autorisation de construire a été enregistrée le 2 avril 2020 sous la référence APA 307813/1. Elle est en cours d'instruction, comme indiqué dans l'exposé des motifs de la PR.

L'APA devrait être en force début/mi-mai, date à laquelle les premiers achats pourraient potentiellement être faits afin de démarrer le chantier en juin.

Le planning d'exécution annonce un démarrage de chantier début juin pour une mise à disposition des locaux entre les mois de novembre et décembre 2020. Il est prévu que les enfants intègrent les pavillons à la rentrée de janvier 2021.

Si le crédit d'investissement n'était pas disponible avant le mois de juin, ou pire en septembre prochain, le planning d'exécution serait sérieusement compromis ; les délais de mise à disposition en seraient reportés d'autant (Pâques 2021, voir août 2021).

Sans connaître encore les mesures sanitaires que les autorités fédérales et cantonales imposeront pour l'accueil des enfants dans les locaux des écoles primaires, on peut néanmoins relever que les principes de distanciation sociale rendront nécessaires de disposer de davantage de locaux scolaires.

La réalisation des pavillons provisoires apparaît d'autant plus urgente.



EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME  
SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 4 mars 2020

Le Conseil reçoit Mme Isabelle Widmer-Bisevac, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et M. Philippe Meylan, Directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour une entrevue relative à la planification scolaire 2020-2027.

Il prend également connaissance de la note conjointe de M. Rémy Pagani et de Mme Esther Alder, du 27 février 2020, relative à ce sujet, valide les éléments de planification contenus dans le rapport ad hoc et prend acte de l'urgence de la situation.

Le Conseil charge le ECO et le DPBA d'élaborer, dans les plus brefs délais, les demandes de crédit nécessaires concernant l'école Le Corbusier, d'une part, et les installations de pavillons et la transformation de locaux scolaires et parascolaires, d'autre part.

En outre, le Conseil mandate ces deux services pour finaliser les chiffrages des budgets d'investissement et de fonctionnement liés. Les montants relatifs à l'investissement seront intégrés dans le cadre de l'élaboration du 16ème Plan financier d'investissement.

Enfin, le Conseil prend note que le ECO lui présentera prochainement un document sur les conséquences organisationnelles et budgétaires des augmentations d'effectifs scolaires et parascolaires.

Le Secrétaire général adjoint :

Olivier G. Burri

Le 11 mars 2020

Diffusion :

Sandrine Salerno, Rémy Pagani, Esther Alder

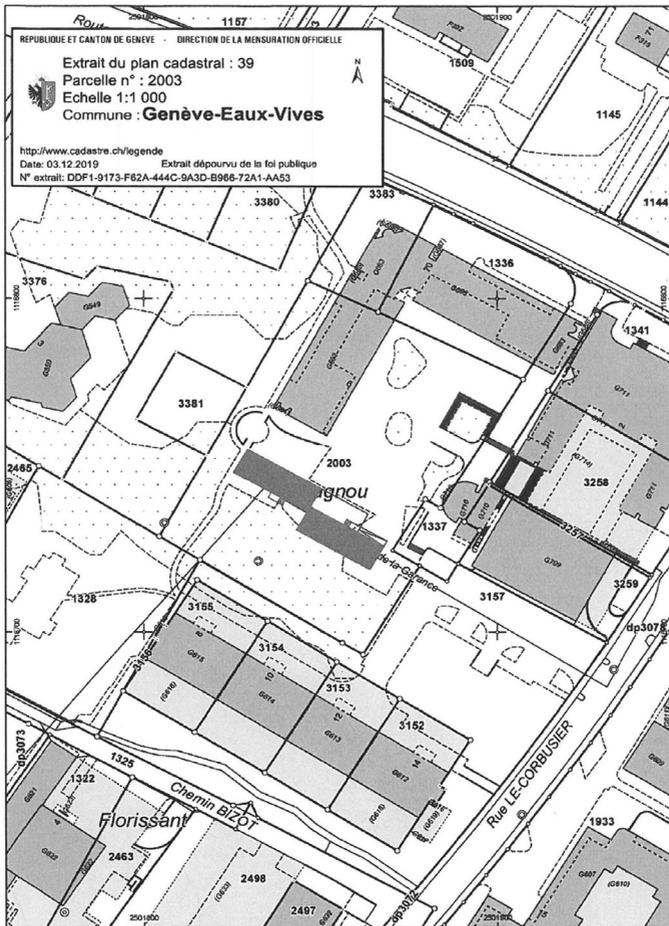
Département 1, Département 2, Département 5, Secrétariat général

CFI - Contrôle financier, DFIN - Direction financière, DPBA - Direction du patrimoine bâti, ECO -

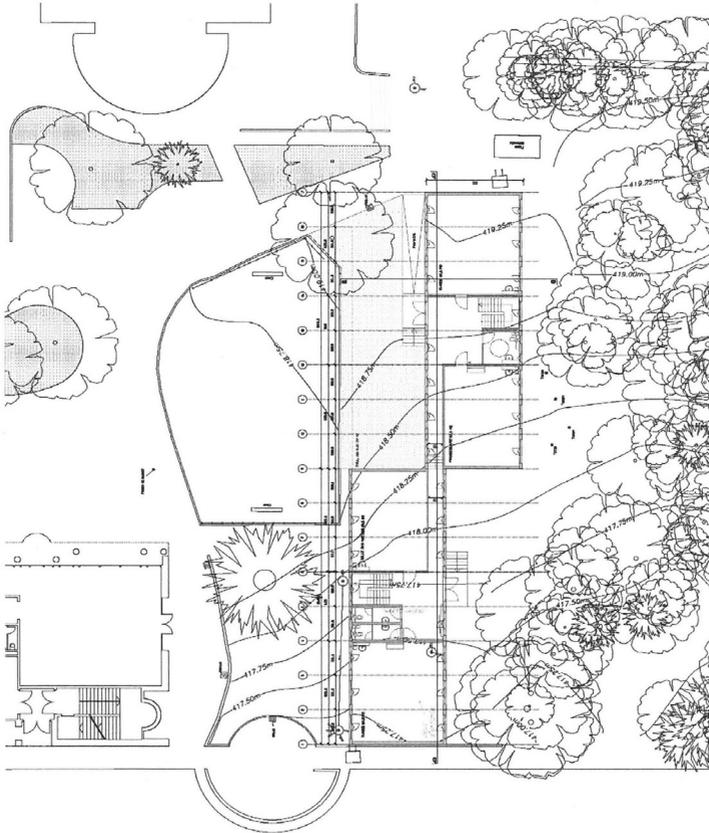
Service des écoles et institutions pour l'enfance, URB - Service d'urbanisme

Dossiers

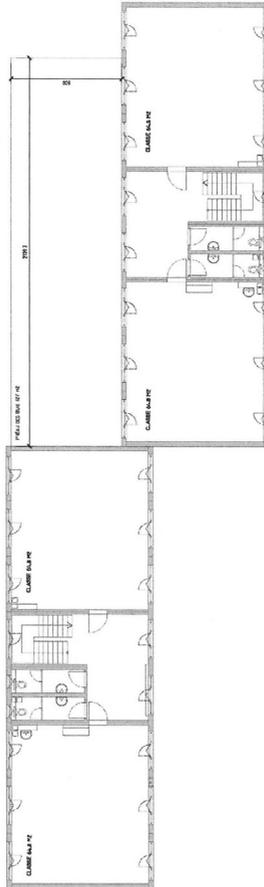




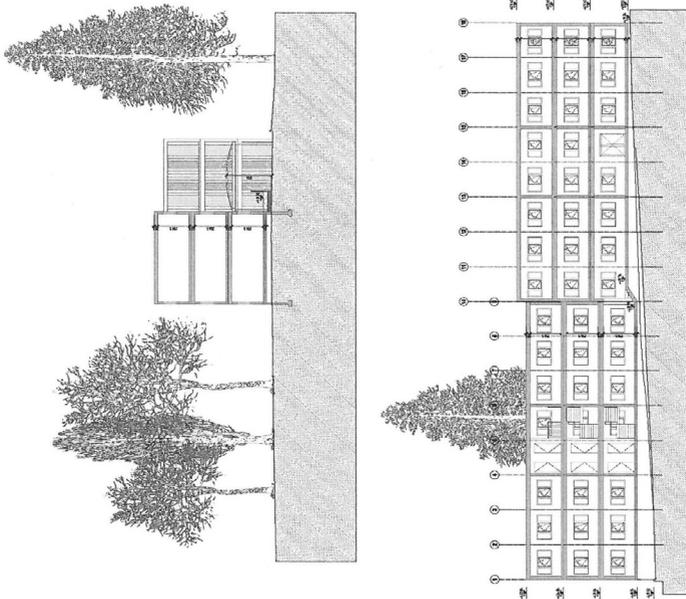
PLAN CADASTRAL



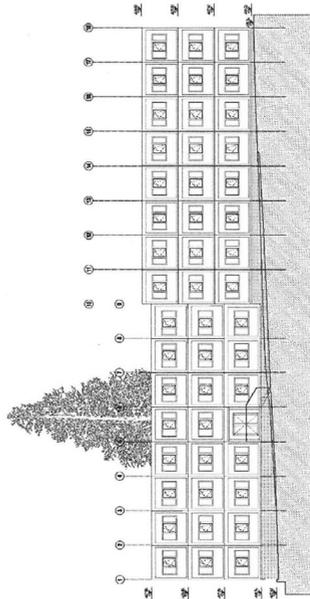
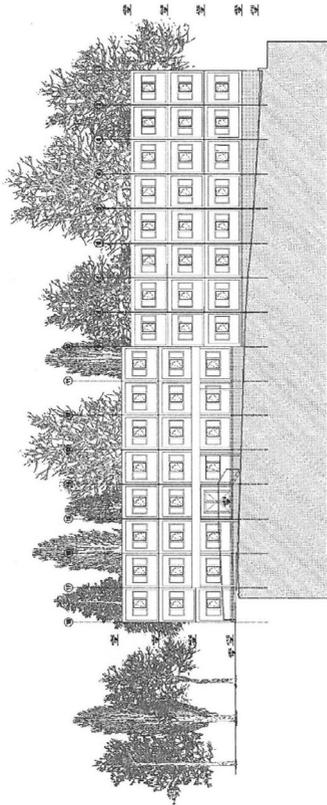
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE



PLAN D'ETAGE TYPE



COUPES TRANSVERSALE ET LONGITUDINALE



FACADES